



## **COMPTE RENDU**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017**



*Zac de Brive-Laroche – Implantation de Via Poste*

**Le Conseil Municipal du 6 juillet 2017 s'est articulé autour de trois sujets principaux : les rythmes scolaires, les installations d'entreprises et les animations estivales.**

### **Rythmes scolaires : pas de changement**

Pas de changement. Alain Lapacherie et Michel Cendra—Terrassa, Adjoint aux affaires scolaires ont présenté le système de dérogation proposé par le Ministre en matière de rythme scolaire. Le décret est très succinct. La question a été étudiée par les maires de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive dans une commission spécifique.

Sur tout le secteur, seules treize demandes de dérogation ont été formulées. La nécessaire coordination entre les conseils d'école, conseils municipaux et partenaires ne pourra être obtenue pour la rentrée de septembre 2017. En effet, le réseau de transports scolaires ne s'adaptera pas aux demandes de dérogations. Il est en plein transfert vers la région et les marchés sont déjà signés. Un retour à la semaine de 4 jours pourrait induire la mise en place de garderie municipale le mercredi matin car la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive n'est pas compétente sur ce créneau horaire pour organiser un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Pour le Maire, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Michel Cendra-Terrassa estime que le dispositif municipal des rythmes scolaires fonctionne de façon satisfaisante et qu'il est nécessaire d'engager une concertation pendant l'année scolaire 2017/2018 entre les différents conseils d'école, de voir comment le réseau de transport pourra évoluer, sans oublier la concertation avec les parents d'élèves qui paraît indispensable. Sur les communes où les familles ont été interrogées, le retour à la semaine de 4 jours fait l'objet d'une courte majorité. A Saint-Pantaléon-de-Larche, le temps est à la réflexion et à la concertation. Dans cette perspective, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le renouvellement des conventions avec les partenaires et prestataires des rythmes scolaires, qu'il s'agisse de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, des associations ou des enseignants qui participent eux-mêmes à ces activités. Dans le même ordre d'idée, le Conseil Municipal a reconduit la convention de mise à disposition de l'école du bourg à l'association Familles Rurales pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mercredi après-midi.

Les participations communales aux fournitures scolaires et frais de transport ont été reconduites à hauteur de 48 euros par enfant en maternelle et de 50 euros par enfant en élémentaire, pour les fournitures de bureau, elles s'élèvent à 4 euros par élèves.

La mise en place depuis deux ans d'un système d'achats groupés a montré sa pertinence puisqu'il a généré 5 000 euros d'économies sur les deux exercices.

### **Réajustement de crédits**

Le Parc des Sports bénéficie aujourd'hui d'une nouvelle vague d'investissements avec la réfection des vestiaires tribunes. Dès la rentrée, la mise en accessibilité de l'entrée et du bloc sanitaire se combinera avec la restructuration complète du parvis. Il a été décidé dans le cadre de ce chantier d'installer deux bornes amovibles et ainsi sécuriser les conditions d'accueil au Parc des Sports.

Deux augmentations de crédits ont également été consenties au titre du programme de mise en accessibilité de la salle des mariages en raison notamment d'une plus-value pour l'aménagement des abords.

### **Affaires financières**

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales subit une nouvelle augmentation du fait des regroupements intercommunaux. Cette charge financière peut être répartie de plusieurs façons. La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive est en mesure d'amoindrir la charge financière qui pèsera sur les communes par un mode dit de répartition dérogatoire libre. C'est cette option qui a été retenue par le Conseil Municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche qui laisse à la charge de la commune un règlement à hauteur de 20 568 euros au lieu de 24 712 euros.

Ce choix doit être fait de façon unanime par l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive. Cela n'a pas été le cas l'an passé.

Les Conseillers Municipaux ont décidé de reconduire les tarifs des encarts publiés dans le bulletin municipal et de déclasser six matériels dont trois pour la destruction et trois par cession au plus offrant, à savoir un gyrobroyeur, un épandeur d'engrais et une tondeuse Kubota F2400.

### **Installations d'entreprises : Via Poste et Menuiserie Boudie**

Avec la reprise des travaux sur la zone de Brive-Laroche, le Maire a fait le point des implantations à venir. En effet, l'aménagement de Chronopost bat son plein pour une mise en service prévue à la rentrée prochaine.

A côté de cette entreprise et à cheval sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche et de Brive, l'entreprise Via Poste va créer une plateforme logistique pour la distribution de colis. Cette implantation devrait générer une centaine d'emplois dans un bâtiment de 7 949 m<sup>2</sup>, long de 146 mètres. L'intégration paysagère a été parfaitement soignée et présentée au Conseil Municipal. Parallèlement, la menuiserie Boudie s'installe sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche, dans un local vacant situé Rue du Moulin. Ce nouvel espace est plus adapté aux effectifs et à l'activité de cette entreprise. C'est donc une dizaine d'emplois supplémentaires qui rejoint la commune. Pour faciliter la transaction, une régularisation foncière a été adoptée par le Conseil Municipal au niveau de la limite séparative entre l'entreprise et la rue du Moulin.

En parallèle, le Maire a signalé l'aménagement de la zone des Guierles qui est un projet totalement privé mais qui doit permettre d'offrir un espace pour l'accueil de petites activités.

### **Affaires diverses**

Le Conseil Municipal a adopté la mise à jour du tableau des emplois municipaux suite à l'évolution de carrière des agents et a été informé du résultat du tirage au sort des jurés d'assises.

### **Animations estivales**

La commune reconduira cette année l'opération « Faites du Sport » en partenariat avec les associations communales afin de faire découvrir aux jeunes saint-pantaléonnais les disciplines sportives. Les stages de découverte sont organisés du 10 au 13 juillet pour le foot, la pétanque, le Judo, le VTT, le Tennis.

Dominique Paroutot, Adjoint aux sports et Nathalie Bigeat-Marcou Conseillère Déléguée en charge de l'animation ont présenté le programme des animations estivales avec en particulier les nouveautés liées à l'organisation de la fête votive par les associations sportives en partenariat avec la municipalité :

- vendredi 28 juillet : Balade en Corrèze « Randonnée des Coteaux » - Inscription à partir de 7h30 (2€) à la salle Vézère-Causse autour d'un café. Possibilité de s'inscrire pour le repas de midi (12€). Le départ se fera à 9h15 précise pour une balade de 10 kms avec quelques rappels historiques sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche. Ravitaillement prévu à mi-parcours. Retour à l'espace Vézère-Causse où un apéritif sera offert par la municipalité aux participants.  
Organisation d'un rallye photo en collaboration avec le club d'échecs.
- samedi 29 juillet après-midi : Concours de pétanque en doublette ouvert à tous au boulodrome à la plaine des jeux Georges Auger avec buvette sur place – Inscriptions sur place à 13h30.  
Tournoi d'échecs à l'espace Vézère-Causse – Inscriptions sur place à 13h30.
- samedi 29 juillet soirée : Soirée basque animée par une Banda à partir de 20h30.
- dimanche 30 juillet matin : Apéritif offert par la municipalité aux bénévoles et forains – Remise du prix « Rallye photos »
- dimanche 30 juillet après-midi : Tournoi d'échecs à l'espace Vézère-Causse – Inscriptions sur place à 13h30.
- dimanche 30 juillet soirée : Animation avant et après le Feu d'Artifice avec une Banda – 22h30 feu d'artifice sonorisé.